

**AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE
MEURTHE-ET-MOSELLE DEVELOPPEMENT 54**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE
MEURTHE-ET-MOSELLE DEVELOPPEMENT 54
DU 8 DECEMBRE 2022**

L'Assemblée Générale qui avait été prévue le 25 novembre 2022 n'a pu tenir sa séance du fait que le quorum n'était pas atteint. Conformément à ses statuts et règlement, cette seconde Assemblée Générale peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Date de la convocation : 18 octobre 2022

Documents envoyés : procès-verbal de l'assemblée générale du 17 décembre 2021, dossier de séance

Date d'affichage : 07/04/2022

Date d'envoi au contrôle de légalité : 05/04/2022

L'An deux mille vingt-deux, le huit décembre à 17 heures s'est réunie l'Assemblée générale de l'agence technique départementale Meurthe-et-Moselle Développement (54) à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur André CORZANI, Président de Meurthe-et-Moselle Développement (54).

Monsieur Noel GUERARD, maire de la commune de Lesménils a été désigné comme secrétaire de séance.

Étaient présents : 42

Voir liste d'émargement

Excusés : 87

Absents : 496

Ont assisté à la séance sans voix délibérative : 0

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU
17 DECEMBRE 2021**

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 17 décembre 2021 a été envoyé à l'ensemble des membres en amont de la séance.

Délibération :

L'Assemblée générale ordinaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'Assemblée générale du 17 décembre 2021

Délibéré le jeudi 8 décembre 2022
Le Président de l'Etablissement Public Administratif
Meurthe-et-Moselle Développement (54)
André CORZANI

PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Le rapport d'activité 2021 a été diffusé à l'ensemble des collectivités adhérentes suite à son approbation par le Conseil d'administration en date du 7 mars 2022.

Il a également été distribué en format papier aux membres présents à l'Assemblée générale. Après un rappel de son contenu ainsi qu'une mise en perspective de l'activité sur l'année 2022, plusieurs élus apportent leur témoignage quant aux prestations réalisées par MMD 54.

Délibération

Compte tenu des éléments présentés illustrant l'activité de l'agence, l'Assemblée générale Ordinaire, après en avoir délibéré :

- Prend acte de l'activité de l'année 2021 et des grandes tendances de son évolution sur l'année 2022.
- Prend acte de la situation budgétaire de MMD 54.

Délibéré le jeudi 8 décembre 2022
Le Président de l'Etablissement Public Administratif
Meurthe-et-Moselle Développement (54)
André CORZANI

PRESENTATION DU PROJET D'AGENCE 2022-2027

Le projet d'agence a été diffusé à l'ensemble des collectivités adhérentes et distribué en format papier aux membres présents à l'Assemblée générale.

Ce document a fait l'objet d'une élaboration concertée lors du premier semestre 2022 grâce à la mise en place d'un Comité de pilotage dédié et l'organisation de plusieurs temps de concertation avec les collectivités adhérentes mais aussi au sein de l'équipe.

Le projet d'agence a été présenté au Conseil d'administration lors de la séance du 04 juillet 2022 avant d'être soumis à la présente Assemblée générale.

Dans le cadre de la présentation des grandes orientations qui constituent le projet, différentes remarques sont effectuées :

- Au-delà de l'ingénierie financière et de projet, évocation des besoins des collectivités relatifs au rôle d'ensemblier dans le cadre de projets complexes.
- Rôle de MMD 54 dans le cadre du pacte de relance
- Intérêt de transcender les temporalités pour agir sur des grands enjeux liés à la transition
- Nécessité de réinterroger régulièrement le projet d'agence, de prévoir des clauses de revoyure, à l'occasion de chaque Assemblée générale.

Les perspectives financières ont également été abordées dans la continuité des grandes orientations stratégiques, à l'aulne du bilan financier provisoire de 2022. Les grandes conclusions du comité de contrôle analogue ont été soumises à débat et notamment la perspective d'une actualisation des tarifs et d'une hausse des cotisations d'adhésions qui sont à un niveau inchangé depuis 2014.

Délibération

Compte tenu des éléments présentés illustrant le projet de l'agence, l'Assemblée générale Ordinaire, après en avoir délibéré :

- approuve les grandes orientations du projet d'agence 2023-2028.

Délibéré le jeudi 8 décembre 2022
Le Président de l'Etablissement Public Administratif
Meurthe-et-Moselle Développement (54)
André CORZANI

